

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION PLENIERE DU 17 JANVIER 2023

PAGE 1/8

P.V. n° 9

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. BOLLATI – CROS – DENIAU – HUS - LEYGE – SICOT - SIMON.

Assistent : Mme. JUGE - MM. BOUARD – GUITON.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfn.aq.fff.fr](mailto:juridique@lfn.aq.fff.fr), le droit d'examen étant de 105 euros.

### COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

## SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SAISON 2022/2023

### 207 Engagés

22/10/2022	1 <sup>er</sup> Tour	---- >	79	matches avec	158	clubs			
05/11/2022	2 <sup>ème</sup> Tour	---- >	64	matches avec	79	vainqueurs	+	49	entrants
10/12/2022	3 <sup>ème</sup> Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs			
14/01/2023	4 <sup>ème</sup> Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs			
18/02/2023	5 <sup>ème</sup> Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
08/04/2023	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
06/05/2023	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
27/05/2023	<b>FINALE</b>	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			<b>206</b>	<b>matches</b>					<b>207</b> équipes

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION PLENIERE DU 17 JANVIER 2023

PAGE 2/8

### 4<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 16 matches de ce tour.

### Calendrier du 5<sup>ème</sup> tour :

8 matches avec les 16 vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour.

La Commission procède à la constitution de 2 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le samedi 18 février 2023 à 15h00.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (Il ne sera pas joué de prolongation).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.  
La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est ABSOLUMENT OBLIGATOIRE afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION PLENIÈRE DU 17 JANVIER 2023

PAGE 3/8

### CHAMPIONNATS

Après communication par tous les Districts des accédants en U17 Régional 2 et validation des poules par la commission (ci-dessous), les calendriers ont été envoyés aux clubs le mardi 10 janvier 2023.

### U17 REGIONAL 2 (2<sup>ème</sup> partie de saison)

#### POULE A

16. U.A. Cognac Football  
16. O.F.C. de Ruelle  
17. E.S. La Rochelle  
17. E.S. Saintes Football  
17. G.J. Pays Royannais  
79. A.S. Echiré St-Gelais  
79. S.A. Moncoutant  
79. Thouars Foot 79  
86. La Ligugéenne  
86. U.E.S. Montmorillon

#### POULE B

19. Cosnac F.C.  
23. G.J. Pôle Sud 23  
24. A.S. Champcevinel  
24. G.J. Neuvic St-Léon G.V. Limens  
33. C.M.O. Bassens  
33. C.A. Béglais  
33. U.S. Lormont  
33. F.C. Rive Droite 33  
87. C.S. Feytiat  
87. S.A. Le Palais sur Vienne

#### POULE C

33. E.S. Blanquefortaise  
33. A.S.U. St-Jean  
33. R.C. Chambéry  
33. U.S. Lège Cap Ferret  
40. Biscarrosse Olympique  
40. Seignosse Capb. Soust. F.C.  
47. G.J. Boé Agen F.C. [ou](#) F.C.P.A. 47  
64. F.C. Lescarien  
64. Elan Béarnais d'Orthez  
64. Arin Luzien

### U19 REGIONAL 1

Match n° 24662926 – Poule A – O.F.C. de Ruelle / F.C. Libourne du 17/12/2022

Courriel du F.C. Libourne du 16/12/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Libourne**.

Amende de 100 euros pour forfait au F.C. Libourne (1<sup>er</sup> forfait).

### U17 REGIONAL 1

Match n° 24664587 – Poule A – F.C. Périgny / Stade Poitevin F.C. du 19/11/2022

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/12/2022 qui **donne le match à jouer à une date ultérieure**.

*Cette rencontre est donnée à jouer le samedi 04/02/2023 à 15h00.*

### U16 REGIONAL 1

Match n° 24665083 – Poule B – C.M. Floirac / Jeunesse Villenavaise du 19/11/2022

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. Appel du 04/01/2023 qui **confirme la décision de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux**.

Match n° 24665093 – Poule B – F.C. Libourne / C.M. Floirac du 03/12/2022

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 22/12/2022 qui **donne le match à rejouer à une date ultérieure**.

*Cette rencontre a été donnée à rejouer le samedi 14/01/2023 à 15h00*

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION PLENIERE DU 17 JANVIER 2023

PAGE 4/8

---

### U16 REGIONAL 2

---

Match n° 24665439 – Poule C – F.C. Périgny / U.A. Cognac Football du 19/11/2022

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/12/2022 qui **donne le match à jouer à une date ultérieure.**

*Cette rencontre a eu lieu le samedi 14/01/2023 à 13h00.*

---

### U15 REGIONAL 1

---

Match n° 24665720 – Poule A – Chamois Niortais F.C. / F.C. Périgny du 03/12/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/12/2022 qui **donne match perdu par forfait à l'équipe du F.C. PERIGNY (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle des CHAMOIS NIORTAIS F.C. (3 buts, 3 points).**

---

### U14 REGIONAL 1

---

Match n° 24666350 – Poule B – Trélissac A.P.F.C. / F.C. Marmande 47 du 26/11/2022

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. de l'Arbitrage du 18/12/2022 qui **donne le match à jouer à une date ultérieure.**

*Cette rencontre a eu lieu le samedi 14/01/2023 à 15h00.*

---

### STATUT DES JEUNES (article 8 RG LFNA) – situation intermédiaire

La Commission Régionale rappelle les dispositions de l'article 8 des RG de la LFNA et l'obligation d'une situation intermédiaire pour les clubs seniors masculins et féminins évoluant au niveau régional.

#### 2/ Les obligations Seniors Masculins

##### Championnat R1 :

- 2 équipes à 11 imposées, une sur les catégories U19 à U17 et une sur les catégories U16 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2

##### Championnat R2 :

- 2 équipes à 11 parmi les catégories U19 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION PLENIERE DU 17 JANVIER 2023

PAGE 5/8

### Championnat R3 :

- 1 équipe à 11 parmi les catégories U19 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des Ententes, au sens de l'article 39 bis des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Ainsi, tous les clubs de l'entente sont réputés en règle avec le Statut des Jeunes si le nombre d'équipes en entente est au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

### 3/ Les sanctions Seniors Masculins

La situation des clubs au regard des obligations est examinée par la Commission Régionale des Jeunes en cours de saison (intermédiaire) puis définitivement validée le 30 Avril. Chaque examen de situation est notifié aux clubs par les moyens habituels de publication, après approbation par le Comité de Direction de la LFNA.

#### Les sanctions sont les suivantes :

- 1ère année d'infraction : amende fixée par le barème financier
- 2ème année d'infraction : amende doublée – 5 points de retrait – non accession
- 3ème année d'infraction : amende triplée – 7 points de retrait – non accession
- 4ème année d'infraction : amende quadruplée – 10 points de retrait – non accession

Le décompte des années d'infraction repart immédiatement à zéro dès lors que le club se met en règle.

### 4/ Les obligations Seniors Féminines

#### Championnat R1 Féminin :

- 1 équipe U12 F / U19 F (ententes et GJ non valables)
- 1 Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 joueuses licenciées U6 à U11

#### Championnat R2 Féminin :

- 1 Ecole Féminine de Football comportant au moins 10 joueuses licenciées U6 à U11
- Recommandé : une équipe de jeunes U12 F / U19 F

### 5/ Les sanctions Seniors Féminines

#### Les sanctions sont les suivantes :

- 1ère année : amende fixée par le Comité de Direction
- 2ème année : amende doublée – retrait de 3 points – non accession
- 3ème année : amende triplée – retrait de 6 points – non accession
- 4ème année – amende quadruplée – retrait de 9 points – non accession

---

Vous trouverez ci-dessous le bilan intermédiaire pour les clubs soumis à obligation.

## ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 1

EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	DECISION INTERMEDIAIRE
E.S. BUXEROLLES	3	0	3	4	3	41	INFRACTION - 1ère année
LIGUGE LI	5	2	0	2	2	18	INFRACTION - 1ère année
STADE MEDARDAIS	3	2	0	1	1	26	INFRACTION - 1ère année

## ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 2

EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	DECISION INTERMEDIAIRE
ST SAVIN ST GERMAIN	2	Entente	1	2	1	10	INFRACTION - 1ère année
LIMOGES BEAUBREUIL	3	0	1	2	4	63	INFRACTION - 1ère année
LIMOGES PORTUGAIS	4	1	0	Entente	Entente	3	INFRACTION - 1ère année
CS BOUSSAC	5	0	0	1	1	15	INFRACTION - 1ère année
UNION PAU PORTUGAISE	2	0	1	2	3	8	INFRACTION - 2ème année

## ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 3

EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	DECISION INTERMEDIAIRE
FC VRINES	4	Entente	0	Entente	Entente	1	INFRACTION - 1ère année
FC LIMOGES VIGENAL	2	1	2	0	0	0	INFRACTION - 2ème année
USSON POITOU ISLE	2	Entente	Entente	Entente	0	7	INFRACTION - 1ère année
BEYNAT AS	2	0	Entente	Entente	2	11	INFRACTION - 1ère année
PEYRAT LA NONIERE CA	2	0	0	0	0	0	INFRACTION - 1ère année
CHATEAUNEUF NEUVIC	3	Entente	Entente	Entente	Entente	0	INFRACTION - 1ère année
JUGEALS NOAILLES AS	3	Entente	Entente	2	0	21	INFRACTION - 1ère année
LIMOGES LANDOUGE	2	Entente	Entente	Entente	1	33	INFRACTION - 2ème année
PERIGORD CENTRE FC	3	0	0	Entente	1	17	INFRACTION - 1ère année
AVIRON BOUTONNAIS	4	0	Entente	1	2	17	INFRACTION - 1ère année
PARDIES O.	2	0	0	0	2	59	INFRACTION - 1ère année



## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION PLENIERE DU 17 JANVIER 2023

PAGE 7/8

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R1				ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R2			
POULE UNIQUE	EQUIPE U12/U19 F	U6 F A U11 F	DECISION INTERMEDIAIRE	EQUIPES - POULE A	U12/U19 F (recommandé)	E.F.F.	DECISION INTERMEDIAIRE
BASSENS CMO	3	9	INFRACTION - 1ère année	ST MICHEL CS	1	NON (3)	INFRACTION - 1ère année
BRESSIURE FC	3	6	INFRACTION - 1ère année	EQUIPES - POULE B U12/U19 F (recommandé) E.F.F. DECISION INTERMEDIAIRE			
BRIVE ESA	3	8	INFRACTION - 1ère année	BASSIN ARCACHON FC	2	NON (9)	INFRACTION - 1ère année
CHATELLERAULT SO	3	6	INFRACTION - 1ère année	CANEJAN ES	0	NON (4)	INFRACTION - 1ère année
GRADIGNAN FC	1	11	INFRACTION - 1ère année	LIVRAISE AS	1	NON (3)	INFRACTION - 1ère année
LIMOGES FOOTBALL	4	9	INFRACTION - 1ère année	STADE BORDELAIS	3	NON (4)	INFRACTION - 1ère année

Une notification individuelle sera adressée à chacun afin de trouver une solution avant la situation définitive au 30 Avril.

### CHAMPIONNAT U19 REGIONAL 1

Sur les 3 poules de 8 équipes, la C.R. Jeunes a enregistré 3 forfaits généraux.

La commission souhaite attendre la dernière journée de la première phase (25/03/2023) pour connaître avec exactitude le nombre d'équipes restantes.

En fonction de ce nombre, une mini-compétition de 4 à 6 journées du 22 avril au 3 juin sera proposée.

Concernant l'avenir de cette catégorie, et après un tour d'horizon des championnats interdistricts en cours (64/40/65 – 33/47 – 24/19 et 17/16/79/86), la problématique est la même avec des forfaits en U19 au profit des équipes seniors des clubs engagés.

La commission décide néanmoins de poursuivre cette catégorie en conservant une qualification en fonction des résultats à N-1 en U18 R1, U18 R2 et U19 R1.

L'engagement libre ne sera pas privilégié et une approche avec les compétitions interdistricts sera étudiée.

### POINT SUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Les championnats se déroulent de façon très correcte avec un nombre de matches en retard très faible :

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUIT		Matches remis / rejoués	
Match		Ancienne date	Nouvelle date
<b>U19 Régional 1 / Unique</b>			
<b>Poule A</b>		<b>230</b>	
24662937	21917.2 500089 Ruelle Ofc 1	- 500440 Villenave Jeunesse 1	14/01/2023 04/02/2023 RP
<b>U18 Régional 2 / Unique</b>			
<b>Poule A</b>		<b>236</b>	
24664146	22171.1 552505 Chauvigny Vvm Gj 21	- 563794 Canton Courcon Fc 21	14/01/2023 04/02/2023 RP
<b>U18 Régional 2 / Unique</b>			
<b>Poule C</b>		<b>238</b>	
24846407	24217.1 514428 Champniers Es 21	- 520177 Feytiat Cs 21	14/01/2023 04/02/2023 RP
<b>U18 Régional 1 / Unique</b>			
<b>Poule B</b>		<b>234</b>	
24663877	22084.2 505610 Libourne Fc 21	- 507200 Boulazac Es 21	06/05/2023 04/02/2023 RP
<b>U18 Régional 1 / Unique</b>			
<b>Poule C</b>		<b>235</b>	
24664066	22096.2 500021 Stade Bordelais 21	- 501681 Pau Fc 21	28/01/2023 04/02/2023 RP
<b>U17 Régional 1 / Unique</b>			
<b>Poule A</b>		<b>282</b>	
24664587	22387.1 511566 Perigny Fc 1	- 553111 Poitiers Stade Fc 1	19/11/2022 04/02/2023 RJ
<b>U16 Régional 1 / Unique</b>			
<b>Poule B</b>		<b>242</b>	
24665098	22546.2 500045 Floirac Cm 21	- 506980 Brive Esa 21	21/01/2023 04/02/2023 RP

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION PLENIERE DU 17 JANVIER 2023

PAGE 8/8

Seul bémol : les 5 forfaits généraux intervenus en U18 Régional 2, liés essentiellement au nombre trop important de poules pour cette catégorie (5 au lieu de 3).

### ORIENTATION A PRENDRE SUR UN CHALLENGE U12 LFNA

Suite à une visioconférence organisée avec les clubs volontaires pour ce challenge, la commission décide de poursuivre ce projet en l'amendant.

Un diaporama est élaboré lors de la réunion. Il sera soumis au Comité Directeur de la LFNA pour avis sous forme d'un « Google form ».

En cas d'accord du Comité Directeur, le diaporama, avec les détails de ce challenge, sera publié sur le site de la Ligue. Les inscriptions pour les équipes U12 volontaires se feront jusqu'à fin janvier, début février.

Les rencontres débiteront après la mise en place du calendrier et une visioconférence « retour d'expérience » est prévue le 13 juin 2023.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,

**Patrick DEMARET**

Les secrétaires de séance,

**Vincent VALLET**

**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 19/01/2023 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.